

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2611

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 3

A la deuxième phrase de l'alinéa 3, remplacer le mot :

"huit",

par le mot :

"dix".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dix jours sont nécessaires pour statuer sur une décision aussi grave.